

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

Folio : 118/134
Date : 25/02/2003

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/004540**
n°de gestion : **1958B01350**
n°SIREN : **958 513 509 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/02/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FIDUCIAIRE LYONNAISE D EXPERTISE COMPTABLE ET D ORGANISATION société
à responsabilité limitée

69 bld Des Canuts 69004 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire aux apports

03/135
22922

5006
19 FEV. 2003

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Je soussigné :

Me Jean-Emmanuel MICHAL, Avocat au Barreau de LYON, 69, Boulevard des Canuts – 69317 LYON CEDEX 04, agissant pour le compte de M. Guy IMBERT DES GRANGES, lui-même :

Agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société « FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION », SA au capital de 225.000 Euros, dont le siège social est au 69 Boulevard des Canuts - 69004 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro N°958 513 509 RCS LYON.

A l'honneur de vous exposer que la société envisage une augmentation de capital par apport en nature,

En conséquence, conformément à l'article L.225-147, alinéa 1^{er} du Code de Commerce et aux articles 169 et 64 du Décret 67-236 du 23 mars 1967, il vous demande de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire ayant pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la société « FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION », en vue d'une augmentation de capital, lesdits apports devant être effectués par M. Marc MURARD, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes demeurant 29 C rue de Montribloud – 69009 LYON.

Le Commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à M. MURARD.

Il vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer la présente requête.

Fait à LYON, le 14 Février 2003.


J.E. MICHAL

J. E. MICHAL
Avocat
69, boulevard des Canuts
69317 LYON CEDEX 04
Tél. 04 78 29 86 73
Fax 04 78 28 19 54
Siret 779 902 709 00038
e-mail michal.je@worldonline.fr

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du Greffier,

Vu la requête de la société « FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION - FLECO », représentée par M. Guy IMBERT DES GRANGES, et présentée par Me Jean-Emmanuel MICHAL, Avocat au Barreau de LYON : 69, boulevard des Canuts - 69317 LYON CEDEX 04,

Vu l'article L.225-147 du Code de Commerce,

Désignons :

**M. Jean CHAVINAS
Cabinet COFIRECO
11 cours Aristide Briand
69300 CALUIRE**

en qualité de Commissaire aux apports avec pour mission :

- d'apprécier sous sa responsabilité :
 - La valeur des apports en nature qui doivent être faits par M. Marc MURARD à la société anonyme « FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION - FLECO »
 - ainsi que les modalités de rémunération de ces apports.
- de ses constatations et avis, dresser sous sa responsabilité un rapport écrit :

FAIT EN NOTRE CABINET,
AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

LE 19 FEV. 2003

LE PRÉSIDENT


C. CHABRET

POUR LE PRÉSIDENT

LE GREFFIER



